Nations Unies E/2009/SR.22

Conseil économique et social

Provisoire

21 août 2009

Original : français

Session de fond de 2009

Compte rendu analytique provisoire de la 22e séance
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 14 juillet 2009, à 15 heures

Président : M. Soborun (Vice-Président). . . . . (Maurice)

Sommaire

Débat consacré aux questions de coordination (*suite*)

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du conseil tenu lors de la session de fond de 2008 (*suite*)

Réunion-débat : « Stratégies de développement durable efficaces : expérience acquise au niveau du pays »

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

10-50375 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 h 20.

Débat consacré aux questions de coordination (*suite*)

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du conseil tenu lors de la session de fond de 2008 (point 4 de l'ordre du jour (*suite*) (A/64/64-E/2009/10, A/64/87-E/2009/89 et E/2009/56)

Réunion-débat : « Stratégies de développement durable efficaces : expérience acquise au niveau du pays »

1. **Le Président**, avant de passer la parole à l'animateur de la réunion, exprime l'espoir que le débat permettra au Conseil de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les pays pour élaborer et appliquer des stratégies de développement durable et de voir quelle aide le système des Nations Unies pourrait apporter à cet égard.

2. **M. Pintér** (Directeur, Mesures et évaluation, Institut international du développement durable, animateur), après avoir présenté brièvement les trois intervenants, dit que la réunion vise à permettre aux pays de mieux comprendre les liens complexes d'interdépendance qui existent entre les facteurs économiques, sociaux et environnementaux, d'être mieux à même d'évaluer de façon intégrée les initiatives en faveur du développement durable, d'améliorer la coordination entre les différents secteurs et départements et de promouvoir des approches intersectorielles pour assurer la complémentarité de leurs stratégies nationales.

3. **M. Khijjah** (Secrétaire permanent, Ministère des finances et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie), après avoir retracé les différentes étapes qui ont marqué, depuis 1992 et l'adoption d'Action 21, la mise en œuvre de la notion de développement durable, explique comment son pays, la Tanzanie, dont l'économie est fortement tributaire des ressources naturelles, a intégré cette notion dans sa politique. Le programme de développement durable tanzanien est inscrit dans la Vision pour le développement national à l'horizon 2025 et dans la Vision pour le développement de Zanzibar à l'horizon 2020. Pour mettre en œuvre ce programme, un certain nombre de politiques et de stratégies ont été adoptées, une loi sur la gestion de l'environnement a été promulguée en 2004 et un Conseil national pour la gestion de l'environnement a été établi.

4. La Tanzanie rencontre un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable. Il lui faut encore renforcer les programmes de gestion des ressources naturelles à l'échelon des communautés, réduire la vulnérabilité face aux risques écologiques, collecter des données sur la pauvreté, mettre au point des indicateurs environnementaux et établir des rapports d'évaluation et de suivi. Un autre problème qui se pose, et qui ne semble pas être le propre de la Tanzanie, tient à la vision à court terme des politiques économiques, qui est préjudiciable à la durabilité. Enfin la pauvreté absolue constitue un obstacle qui ne pourra être surmonté que dans le cadre d'une intervention mondiale.

5. Le nouveau Plan d'action national pour l'environnement 2008-2012 définit plusieurs axes d'action prioritaires. Il vise tout d'abord à lutter contre la dégradation des sols, notamment en élaborant des plans coordonnés et détaillés d'utilisation des terres et d'aménagement foncier, en effectuant des inventaires environnementaux et en procédant à une évaluation des impacts sur l'environnement. Le Plan d'action prévoit également de remédier aux pénuries d'eau et à la pollution de l'eau, notamment en établissant des plans de mise en valeur des ressources en eau et d'aménagement des bassins versants, en développant les réseaux d'égouts, en modifiant la législation et en renforçant les règlements et en interdisant progressivement les produits chimiques dangereux et toxiques. Il s'agit aussi de combattre la détérioration des ressources aquatiques due à la pression démographique en surveillant les écosystèmes aquatiques, en assurant l'application des règlements en vigueur et en favorisant une gestion participative des activités de pêche. Pour lutter contre l'érosion de la biodiversité terrestre, le Plan d'action prévoit, entre autres, de réexaminer l'ensemble du réseau national des aires protégées et de promouvoir la coopération internationale. Diverses mesures sont également envisagées pour lutter contre la déforestation et la pollution urbaine.

6. Le réchauffement climatique est un autre obstacle au développement durable. Ses effets se font déjà sentir en Tanzanie, qui a connu au cours des années écoulées des périodes de sécheresse prolongées et de graves inondations, avec des conséquences catastrophiques

pour l'économie, notamment pour l'agriculture. Un Programme national d'action pour l'adaptation a été élaboré afin de définir et de promouvoir des mesures propres à répondre aux besoins urgents des différents secteurs (agriculture, eau, énergie, santé et sylviculture) pour s'adapter aux changements climatiques.

7. Le développement durable est, pour finir, compromis par la crise économique et financière actuelle. En Tanzanie, le taux de croissance économique ne devrait pas dépasser 5 % en 2009, contre 7,4 % en 2008. Le Gouvernement a pris des mesures pour atténuer l'impact de la crise, notamment dans l'agriculture, le tourisme et le secteur des PME, en mobilisant ses propres ressources et avec l'aide de ses partenaires. M. Khijjah conclut son intervention en déclarant que le développement durable est possible mais exige, eu égard aux obstacles de plus en plus nombreux qui s'y opposent, une action concertée à l'échelle mondiale.

8. **M. Kartakusuma** (Conseiller spécial du Ministre pour la technologie et le développement durable de l'Indonésie) donne un aperçu de l'action menée par son pays pour promouvoir un développement durable. L'Indonésie a participé depuis 1972 aux grands sommets mondiaux sur l'environnement et a établi, à l'échelon national, un certain nombre de documents, dont, en 2008, une stratégie nationale pour le développement durable. Elle a organisé en 2004 une conférence nationale sur le développement durable et s'est employée à mettre au point des indicateurs de développement durable. Le Ministère de l'environnement favorise l'incorporation des principes de développement durable dans les politiques sectorielles en procédant à des évaluations environnementales stratégiques et en améliorant les méthodes d'évaluation de l'impact sur l'environnement. Il a amélioré le programme Villes propres, notamment en publiant une liste des villes les plus sales. Il cherche à renforcer les capacités et la sensibilisation des parlements locaux et à améliorer les critères d'évaluation de l'efficacité industrielle. Le programme «Pour une Indonésie verte» a des objectifs de replantation et de reforestation. Les principes d'une «économie verte» sont en cours d'élaboration: les énergies de substitution sont mises en valeur et une politique de l'énergie verte a été adoptée, même si l'Indonésie devrait rester largement tributaire de l'énergie fossile jusqu'en 2025. Enfin, une politique de transport rapide de masse a été mise en place.

9. L'Indonésie se heurte toutefois à un certain nombre d'obstacles dans la promotion du développement durable. Le processus de prise de décisions n'est pas assez intersectoriel. L'horizon des responsables politiques − processus électoral oblige − est à cinq ans alors que le développement durable exige une vision à long terme. Les externalités écologiques sont perçues dans le long terme et les coûts d'investissement et les coûts technologiques sont élevés. Enfin les objectifs de la sécurité énergétique s'opposent parfois à ceux de la sécurité alimentaire.

10. Il conviendrait de renforcer encore la sensibilisation de la population aux effets du réchauffement climatique pour promouvoir des mesures de développement durable. Le pays devrait également renforcer ses capacités technologiques et aurait besoin d'une volonté politique forte qu'il trouvera, il faut l'espérer, auprès de son nouveau président. Quant au Conseil national pour le changement climatique récemment établi, il pourrait contribuer à favoriser un processus de prise de décisions qui soit davantage intersectoriel. En ce qui concerne l'avenir, il faut mobiliser le Gouvernement au plus haut niveau, et établir un conseil national du développement durable. La prise de conscience croissante constatée dans les ministères chargés des affaires économiques devrait être mise à profit pour incorporer de façon systématique les principes du développement durable dans les politiques économiques nationales et les plans de long terme. Les activités de recherche-développement doivent être renforcées pour que l'Indonésie puisse se doter de technologies appropriées beaucoup moins coûteuses. Il faut étudier de façon plus poussée la notion d'économie verte ainsi que ses applications. Les parties prenantes doivent être associées à la promotion de la mise en œuvre des principes du développement durable dans les activités économiques. Enfin, dans le contexte de la suffisance alimentaire, il faut veiller à ce que les terres agricoles ne soient pas utilisées à d'autres fins, de façon à contribuer à la réduction de la pauvreté.

11. **M. Banuri** (Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales), retrace brièvement la genèse de la notion de développement durable et constate que depuis que cette idée a vu le jour, des efforts notables ont été accomplis pour la mettre en pratique. Beaucoup

de progrès ont été réalisés mais les défis à relever sont également nombreux. Beaucoup de pays ont entrepris de se doter d'une stratégie nationale de développement durable au sens large. Il s'agit ensuite de définir une stratégie pour chaque secteur d'activité et de veiller à ce que les stratégies sectorielles soient bien intégrées dans la stratégie globale. Des outils ont également été conçus aux fins de l'analyse: études d'impact sur l'environnement, analyses de scénarios, évaluation des ressources, notamment. En ce qui concerne l'action concrète, elle s'étend à tous les domaines d'activité. Les entreprises communiquent sur leurs efforts en matière de développement durable et investissent dans des fonds pour l'environnement («fonds verts»). La société civile est pour sa part très active, notamment en ce qui concerne les programmes destinés à venir en aide aux pauvres, et son expérience est très riche. Dans le secteur public, de nouvelles institutions ont été établies. Ainsi, il existe aujourd'hui dans quasiment tous les pays un ministère de l'environnement. L'action gouvernementale se manifeste par la création de fonds d'aide, l'appui aux activités de recherche-développement, la réglementation et la mise en place de nouveaux instruments tels que la taxe écologique.

12. Les initiatives sont nombreuses, mais les résultats sont souvent maigres. C'est sur ce point qu'il faut faire porter les efforts. Actuellement, seuls 82 pays déclarent mettre en œuvre une stratégie nationale de développement durable; 16 pays s'emploient à élaborer leur stratégie et quelques pays admettent qu'ils ne sont pas intéressés. Il n'existe pas de données sur la prise en compte des principes du développement durable dans les politiques nationales. En revanche, il est encourageant de constater que les avocats du développement durable se recrutent désormais aux plus hauts échelons de l'État, ce qui est le signe d'une plus grande prise de conscience. Le principe de la communication a pris de l'importance dans les entreprises comme dans les administrations, et le Département des affaires économiques et sociales a publié des directives sur la question. Nombreux sont les pays qui procèdent à des évaluations de l'impact sur l'environnement et qui mettent en place des structures pour gérer leurs ressources en eau. Des subventions sont allouées à des projets ciblés dans des pays en développement. Quelques succès ont été enregistrés en ce qui concerne la qualité de l'air et les forêts.

13. Pour progresser sur la voie du développement durable au plan national, il faut intensifier la prise de conscience dans la classe politique, renforcer les capacités de gouvernance et consolider le rôle de l'État. Au plan international, il faut mettre en application les décisions prises par la Commission du développement durable, généraliser les initiatives locales concluantes avec l'appui des institutions, promouvoir la recherche-développement, diffuser le savoir, investir dans les énergies renouvelables pour les rendre accessibles financièrement aux pays en développement et fixer des objectifs à long terme. Enfin, il est important de noter que le principe d'équité est un principe clef en matière de développement durable.

14. **M. Pintér** (animateur), avant de donner la parole aux délégations, fait remarquer qu'il importe de pouvoir tirer des enseignements des stratégies mises en œuvre et de comprendre ce qui contribue à leur efficacité, en utilisant certains des outils qui viennent d'être présentés. C'est ce que fait l'Institut international du développement durable, en réalisant des études par pays et en établissant des réseaux d'apprentissage dans les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine.

15. **M. Steeghs** (Pays-Bas) constate qu'en Tanzanie et en Indonésie la question du développement durable est en grande partie considérée sous l'angle de l'environnement. Or, il faut tenir compte des trois piliers que sont l'environnement, l'économie et la société. Quelles mesures sont prises pour trouver un équilibre entre ces trois aspects du développement durable?

16. **M. Kartakusuma** (Conseiller spécial du Ministre pour la technologie et le développement durable de l'Indonésie) explique que le Gouvernement indonésien avait envoyé un économiste à la Conférence de Stockholm sur l'environnement tenue en 1972. En 1978, cet économiste est devenu Ministre de l'environnement lorsque le ministère correspondant a été créé. C'est ce ministère qui a tenu le rôle de chef de file à l'époque, car les ministères chargés des affaires économiques et sociales n'étaient pas vraiment sensibilisés à la question du développement durable. Aujourd'hui, le Ministère de l'environnement relève du Ministre coordonnateur pour les affaires sociales. Dans la pratique, le Ministère de l'environnement travaille beaucoup avec le Ministre coordonnateur pour l'économie. C'est pourquoi l'Indonésie souhaite que ce dernier joue le rôle de chef de file à l'avenir. À terme,

l'Indonésie souhaite que les trois ministères concernés fonctionnent en synergie.

17. **M. Banuri** (Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales) pense que l'approche du développement durable est graduelle. Comme on peut le constater, les pays commencent tout d'abord par se doter d'une stratégie pour l'environnement. Ils formulent ensuite une stratégie de développement durable, dont la mise en œuvre est confiée au Ministère de l'environnement. Dans une étape ultérieure, ils conçoivent des stratégies de développement fondées sur les principes associés à la durabilité. Il ne faut pas oublier qu'un processus semblable s'est déroulé à l'échelle internationale, au fil des conférences. D'un pays à un autre, le rythme de progression varie selon l'intérêt porté à la question, l'engagement des dirigeants et la détermination de la société civile.

18. **M. Khijjah** (Secrétaire permanent, Ministère des finances et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie) dit que bien que les aspects environnementaux, économiques et sociaux soient étroitement liés, il peut être difficile pour un pays comme la Tanzanie de traiter le problème de la pauvreté tout en assurant la protection de l'environnement. De nombreuses personnes, par exemple, tirent leurs revenus de l'exploitation forestière et si le Gouvernement entend lutter contre la déforestation, il doit nécessairement prévoir de nouvelles sources de revenus, ce qui demande du temps. Il faut aussi sensibiliser la population au fait que la déforestation entraîne des problèmes environnementaux et en particulier intégrer cette question dans les programmes scolaires. En 2008, le Gouvernement a interdit d'utiliser le charbon de bois pour cuisiner mais, ne disposant pas des ressources nécessaires pour subventionner tous les foyers et leur permettre ainsi de changer de source d'énergie, il n'a pas été en mesure d'assurer la transition vers l'utilisation de nouveaux combustibles. Le charbon de bois est aujourd'hui vendu au marché noir et son prix a triplé car ceux qui en font le commerce risquent une peine de prison.

19. Le Gouvernement a compris qu'il devait tenir compte, dans sa politique environnementale, du niveau de développement de la société et planifie maintenant sa stratégie en conséquence. Les campagnes de sensibilisation sont importantes à cet égard: ainsi, les exploitants forestiers ont pour instruction de planter deux arbres lorsqu'ils en coupent un. Les autorités tanzaniennes ont donc pleinement conscience des problèmes qu'elles doivent régler mais n'ont pas encore trouvé de solutions concrètes qui permettront d'y remédier.

20. **M^me^ Mugwe** (Kenya) dit que le Kenya subit les retombées des changements climatiques et connaît notamment des cycles d'inondations et de sécheresses. Le débit des chutes d'eau du Mont Kenya et du Kilimandjaro ainsi que celui des rivières ont diminué, ce qui a eu un impact sur la production d'énergie hydroélectrique, qui assure 60 % de l'électricité du pays. M^me^ Mugwe souhaiterait connaître l'expérience de l'Indonésie en matière de lutte contre les effets des changements climatiques.

21. **M. Kartakusuma** (Conseiller spécial du Ministre pour la technologie et le développement durable de l'Indonésie) dit que les changements climatiques ont entraîné en Indonésie une aggravation de l'érosion − avec des répercussions sur les populations vivant dans les zones concernées − ainsi que des incendies dans les terres et les forêts, qui ont eu des conséquences non seulement en termes de santé mais aussi en termes financiers. En 2007, la capitale, Djakarta, a connu une très grave inondation. Le coût de cette catastrophe s'est élevé à plusieurs milliers de milliards de roupies indonésiennes. Ces événements ont fait prendre conscience à certaines entreprises du secteur privé que leurs activités, qui s'appuient sur la déforestation ou le changement d'affectation des terres, favorisent les catastrophes naturelles, dont les conséquences se font sentir sur la population, mais aussi sur l'économie du pays. C'est pourquoi l'Indonésie a adopté le principe du développement durable. Il n'est pas toujours aisé d'intégrer une politique de protection de l'environnement dans les politiques sectorielles, mais les acteurs économiques commencent à comprendre qu'ils doivent raisonner aussi en termes d'impact de leurs activités sur l'environnement.

22. **M. Khijjah** (Secrétaire permanent du Ministère des finances et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie) constate que la Tanzanie est touchée par les mêmes problèmes que le Kenya. Les changements climatiques entraînent tour à tour des sécheresses sévères, des pluies diluviennes et des inondations. Les neiges du Kilimandjaro sont en train de fondre. Pour pouvoir faire face, la Tanzanie s'est dotée d'un Département de gestion des catastrophes financé par le Gouvernement et par des ONG. Malgré

les sécheresses, les rivières et les lacs tanzaniens conservent un volume d'eau suffisant pour que le Gouvernement envisage de développer l'irrigation. L'agriculture du pays est en effet à 90 % une agriculture pluviale, or la sécheresse sévit pour la troisième année consécutive. Il s'agit donc d'investir dans des installations de grande ampleur, ce qui coûte très cher. Pour le Gouvernement tanzanien, le développement de l'agriculture, secteur dont vit plus de 80 % de la population, constitue une priorité.

23. **M. Banuri** (Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales) dit qu'il existe une différence fondamentale entre une démarche de développement durable qui vise à résoudre un problème et une démarche classique − le fait d'interdire le charbon de bois sans penser aux conséquences qu'entraînera cette interdiction en offrant un bon exemple. Une stratégie intermédiaire (consistant à tenter d'atteindre l'objectif visé sans interdire le charbon de bois) sera une stratégie d'investissement qui permettra de sortir d'une situation difficile sans sacrifier le développement et en tenant compte des besoins des personnes qui vivent dans la pauvreté. La mise en œuvre d'une telle stratégie demande du temps.

24. M. Banuri souligne par ailleurs que l'énergie est une question centrale. Les pays en développement consomment peu d'énergie. Ainsi, le Kenya utilise moins de 15 kWh par personne et par jour; lorsque l'indicateur de développement humain est correct, cette consommation est généralement supérieure à 100 kWh. Le pays aurait donc besoin de six fois plus d'énergie qu'il n'en consomme aujourd'hui. Au Kenya, personne n'est en mesure de dépenser plus de 15 cents par kWh car le revenu par habitant est d'environ 15 dollars par jour. Il faut donc produire de l'énergie à coût réduit. À court terme, un appui extérieur sera nécessaire pour mettre en place un système d'exploitation d'énergies renouvelables et, à long terme, il faudra élaborer une stratégie de réduction des coûts de production de ces énergies. En raison des changements climatiques, on préfère aujourd'hui mettre l'accent sur l'énergie éolienne ou solaire plutôt que sur l'énergie hydroélectrique. Mais ces énergies nouvelles resteront inaccessibles aux pays en développement tant qu'un programme mondial d'investissement en la matière ne sera pas élaboré et mis en œuvre. Il convient donc de trouver des solutions de transition.

25. **M. Pintér** (Animateur) demande dans quelle mesure il est possible de mettre à profit une crise − et le changement climatique en est une − pour introduire des changements allant dans le sens du développement durable.

26. **M. Banuri** (Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales) dit que le changement climatique est le problème qui sera le plus facile à résoudre au XXI^{e} siècle, le problème le plus grave étant celui de l'épuisement des ressources naturelles, qui ne sont pas renouvelables. Il est donc indispensable d'enclencher la transition vers un vrai développement durable. Les changements climatiques sont liés aux énergies, pour lesquelles des solutions technologiques existent, même s'il reste à trouver le moyen de les rendre plus abordables. À cet égard, il conviendrait de mettre en place une coopération Nord-Sud en vue de réduire le coût du passage aux énergies renouvelables. Selon certains spécialistes, cette évolution peut s'opérer en dix ans, selon d'autres elle demandera vingt ans. Elle permettra de régler beaucoup d'autres problèmes, et en particulier de réduire la consommation de toutes les autres ressources, de mieux recycler les déchets et de produire des biens et des services de manière plus efficace. La lutte contre les effets des changements climatiques peut donc servir de vecteur pour une transformation de l'économie vers des modes d'utilisation de l'énergie et des modes de production plus durables. L'obstacle principal tient au fait que l'importante coopération internationale qu'elle nécessite n'a pas encore été mise en place, ou seulement de manière périphérique. Il faut espérer que les négociations et les accords sur le climat permettront de jeter la base de partenariats beaucoup plus ciblés, concertés et efficaces.

27. **M. Faiz Bouchedoub** (Algérie) dit que certains spécialistes relèvent de nombreux chevauchements entre les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et celles de la Commission du développement durable. Par ailleurs, en analysant les différentes déclarations de principe adoptées à l'issue des conférences organisées par l'ONU en matière d'environnement et de développement, on constate que le terme « environnement » est de moins en moins utilisé. Beaucoup de spécialistes considèrent que la notion de développement durable n'a été introduite dans le système des Nations Unies qu'en vue de donner une

certaine primauté à la croissance économique par rapport à la protection de l'environnement.

28. **M. Banuri** (Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales) reconnaît qu'on peut en effet observer un certain chevauchement entre différents programmes car de nombreux organismes dotés de mandats spécifiques interviennent dans le domaine très vaste dont il est question. Depuis quelques années, des efforts sont faits pour tenter de réunir ces programmes. On s'est attaché à distinguer clairement les tâches incombant à la Division du développement durable, qui a essentiellement une fonction d'élaboration des normes et des politiques, et celles relevant du PNUE, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui jouent davantage un rôle opérationnel. En ce qui concerne la question du développement, M. Banuri rappelle que le niveau des revenus dans les pays riches est 20 fois supérieur au niveau des revenus dans les pays pauvres et que la réduction de cet écart, qui est l'objectif poursuivi par la communauté internationale depuis 1945, suppose des taux de croissance plus élevés dans les pays en développement. Ces dix dernières années, avant le déclenchement de la crise, l'écart se réduisait relativement rapidement. La question du développement durable, quant à elle, concerne le processus de croissance non seulement des pays en développement mais du monde dans son ensemble et suppose un nouveau modèle de progrès, notamment de progrès social, qui tienne compte des contraintes en matière de ressources et d'environnement. Il s'agit pour les pays développés de tenter de conserver leur niveau de bien-être sans consommer plus de ressources et, pour les pays en développement, de trouver le moyen de parvenir au même niveau de bien-être et de confort sans utiliser le même volume de ressources. Cela constitue un seul et même programme et la question du développement ne peut être envisagée indépendamment de la question environnementale.

29. **M^me^ Basilio** (Philippines) dit qu'en 2008 tous les membres de la Commission du développement durable ont reconnu que les modes de production et de consommation non durables aggravaient les changements climatiques et engendraient des crises. Au cours de la présente session du Conseil il a été dit que la crise actuelle pouvait donner l'occasion de changer de modèle de développement et mener l'humanité vers le développement durable. Compte tenu du fait que certains pays consomment plus que d'autres et jouent un rôle de moteur pour la production mondiale, comment une crise financière et économique mondiale peut-elle avoir un effet positif et est-on capable de mesurer les conséquences qu'entraîneraient une réduction de la consommation et un changement de mode de vie dans ces pays, suite à la réduction du pouvoir d'achat de leurs populations?

30. **M. Banuri** (Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales) rappelle que la question de la consommation et de la production durables est inscrite au programme du prochain exercice biennal et sera au centre de la problématique du développement durable pendant tout le XXI^e^ siècle. L'une et l'autre nécessitent de jeter des passerelles entre différents programmes et différentes notions ainsi qu'entre le Nord et le Sud, et de réfléchir à la manière de définir une approche commune en faisant appel aux technologies et à l'assistance, notamment l'assistance financière, et en menant des actions conjointes. Il s'agit, au cours des deux années à venir, d'arriver à des accords solides sur certains aspects relatifs à la consommation et à la production durables; le fait que l'on est aujourd'hui très sensibilisé aux questions de la crise et du changement climatique devrait aider à y parvenir.

31. **M. Kartakusuma** (Conseiller spécial du Ministre pour la technologie et le développement durable de l'Indonésie) fait observer que les pays qui consomment le moins sont principalement les pays en développement, dont les impératifs de croissance économique nécessiteront une consommation accrue de ressources naturelles. L'expérience acquise par d'autres pays montre que les pays en développement peuvent promouvoir leur croissance économique tout en recherchant un meilleur équilibre entre le développement, la protection de l'environnement et la protection sociale.

32. **M. Khijjah** (Secrétaire permanent, Ministère des finances et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie) dit que la situation est complexe en raison des effets combinés des crises financière et économique et des changements climatiques, ces derniers empêchant par exemple des pays en développement de produire certaines cultures pour cause de sécheresse; il ne s'agit plus alors d'un problème de consommation mais du ralentissement de

la production d'un produit qu'aucun autre pays n'est à même de leur fournir. Parallèlement se pose un problème historique: la plupart des pays en développement produisent des biens qu'ils ne consomment pas ou peu, comme des matières premières destinées au monde industrialisé ou certaines cultures de base difficiles à écouler sur le marché en temps de crise. Avec la crise, ces pays ont donc appris qu'ils devaient moins dépendre des exportations vers les pays développés et qu'ils devaient adapter leurs cultures aux changements climatiques.

33. **M^me^ Bloem** (CIVICUS), constatant que tous les effets de la crise financière et économique ne se sont pas encore fait pleinement sentir dans les pays en développement et évoquant la question des arbitrages, demande s'il n'existe pas un risque de reproduire les mêmes stratégies de sortie de crise et d'ajustement structurel que par le passé, et si aujourd'hui, on saura adopter une approche équilibrée à l'égard de l'ensemble des secteurs dans le règlement de la crise.

34. **M. Banuri** (Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales) dit qu'il n'est sûr que d'une chose: l'existence même de l'arbitrage est le signe de l'échec de la gouvernance, illustrant son propos par l'exemple de la gestion de la Grande Dépression aux États-Unis puis, plus récemment, du choc pétrolier des années 70. Pour sortir de la situation actuelle, il faut adopter des mesures anticycliques dans les pays développés comme dans les pays en développement, ce qu'a d'ailleurs confirmé le G-20. S'agissant du développement durable, la seule solution pour éviter d'en revenir aux arbitrages est de considérer la question sous l'angle des synergies entre les différents secteurs.

35. **M. Khijjah** (Secrétaire permanent, Ministère des finances et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie) tient à préciser que les pays en développement sont déjà touchés par la crise financière, ne serait-ce que par un effet de ricochet. Les banques tanzaniennes, par exemple, ont perdu beaucoup d'argent parce qu'elles avaient accordé des crédits pour l'achat de produits agricoles qui n'ont pas pu être vendus au cours des 18 derniers mois en raison de la crise. Faute de remboursement, elles menacent de ne pas octroyer de nouveaux prêts aux exploitants agricoles pour poursuivre leur activité. Or l'agriculture assure, directement ou indirectement, la subsistance de 80 % de la population tanzanienne.

36. **M. Arias** (République bolivarienne du Venezuela) explique que son pays a tenté de sauvegarder des espèces marines menacées d'extinction et a fait l'objet, à cet égard, d'attaques dans les médias dirigées par des groupes économiques très puissants. La décision a été prise d'interdire la pêche au chalut, comme l'ont fait avec succès d'autres pays, ce qui présente en outre l'avantage de favoriser la pêche artisanale. En dépit des bons résultats obtenus, la décision a été très critiquée par les médias et dans la classe politique. M. Arias souhaiterait savoir quelles initiatives ont été prises ailleurs dans le domaine de la pêche et de la sauvegarde de certaines espèces.

37. **M. Kartakusuma** (Conseiller spécial du Ministre pour la technologie et le développement durable de l'Indonésie) dit qu'en Indonésie, qui est un archipel, la pêche et le milieu marin sont très importants. Pourtant, certains écosystèmes marins (mangrove, récifs coralliens) ont été dégradés ou détruits, entraînant ainsi une réduction des revenus du secteur de la pêche. Les autorités ont réagi en tentant de protéger et de réhabiliter la mangrove et ont intégré le plus grand des récifs coralliens dans un parc national de façon à ce qu'il ne puisse être exploité ou détruit. Par définition, un archipel offre de nombreux accès aux ressources halieutiques et est donc vulnérable au braconnage; or, le pays n'est pas en mesure d'empêcher la pêche illégale pratiquée par d'autres pays dans ses eaux.

38. **M. Khijjah** (Secrétaire permanent, Ministère des finances et des affaires économiques de la République-Unie de Tanzanie) souligne que, globalement, la difficulté réside moins dans la prise de décisions que dans leur application. La protection de certaines espèces exige souvent de délimiter des zones protégées; or, il n'est pas rare que des villageois tirent leur subsistance de ces zones. Pour protéger certaines espèces de poisson, il faut parfois légiférer sur la taille des filets de pêche. Il arrive donc que les politiciens s'en mêlent et essaient de ménager les pêcheurs, en tant qu'électeurs potentiels. C'est dire la complexité de la tâche.

39. **M. Banuri** (Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales) dit que l'opposition des médias n'a pas seulement trait à la protection des espèces ou de la biodiversité. En matière de lutte contre la pollution, ce sont souvent les groupes industriels qui s'insurgent au nom du développement. C'est ce que le Pakistan, par exemple, a voulu éviter en

ouvrant le dialogue avec les industriels pour mettre en place une charte sur la pollution. Grâce à des mécanismes de consultation, des solutions communes ont été trouvées. Procéder ainsi est possible et nécessaire dans un grand nombre de cas, particulièrement lorsque les personnes exclues sont pauvres, par exemple lorsqu'il s'agit de petits pêcheurs ou de petites communautés locales. Puisque la loi doit tôt ou tard, être appliquée, mieux vaut tenter auparavant d'instaurer une période de transition et de dialogue.

40. **M. Pintér** (animateur) relève un certain nombre de points clefs qui ressortent de la réunion-débat. Le développement durable et les stratégies qui s'y rapportent permettent d'exploiter des synergies dans la recherche de solutions aux problèmes. Si de nombreuses initiatives ont vu le jour, leur mise en œuvre laisse encore à désirer et leurs résultats tardent à venir. Certaines, conçues à une échelle réduite, mériteraient d'être généralisées, d'autant qu'il semblerait que des acteurs gouvernementaux − ministères de l'économie, des finances ou encore du développement − reconnaissent de plus en plus aujourd'hui l'importance de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux dans le cadre plus large du développement durable. Les changements climatiques, outre les problèmes qu'ils posent, peuvent aussi être un levier en suscitant un intérêt pour les questions de durabilité, à condition d'offrir aux pays de réelles possibilités d'agir.

41. Sur un plan technique, il faudrait disposer d'indicateurs et d'instruments spécifiques qui permettraient d'évaluer quels projets et politiques pourraient relever du développement durable. Étant donné que, par définition, la notion de développement durable est prospective, il est de plus en plus communément admis que la planification intégrée du développement durable doit reposer sur des analyses multiscénario. L'un des principes essentiels du développement durable est l'équité au sein même des générations actuelles comme vis-à-vis des générations futures; ne pas en tenir compte dans l'élaboration des stratégies reviendrait à hypothéquer leurs résultats. Enfin, les perspectives en matière de développement durable reposent beaucoup sur l'investissement et le développement technologique, domaines touchés de plein fouet par la crise économique.

42. **Le Président** remercie tous les intervenants pour les échanges instructifs, fructueux et intéressants qui ont permis de faire le point sur les progrès réalisés concernant la cohérence, la coordination et la coopération entre les différents mécanismes de suivi du système des Nations Unies en matière de développement. Plusieurs constatations se dégagent du débat. Face aux incidences de la crise financière, il faudra apporter une réponse cohérente et coordonnée en adoptant des mesures économiques, sociales et environnementales dans l'optique du développement durable. Le système des Nations Unies a un rôle important à jouer dans ce processus. Parallèlement, les gouvernements doivent eux aussi s'employer à renforcer la cohérence et la coopération dans leurs processus décisionnels. Il faut utiliser tout le potentiel des mécanismes interorganisations sectoriels, comme ONU-Eau, en les rendant plus efficaces de façon qu'ils puissent aider les éléments du système à être véritablement «Unis dans l'action». Enfin, la crise actuelle est l'occasion de repenser totalement la question de la croissance économique, faute de quoi il faudra faire face aux conséquences dramatiques des changements climatiques. Le système des Nations Unies doit intensifier ses activités en faveur du développement durable et aider les États membres sur cette voie. Les projets de décision en cours d'élaboration fourniront à cet égard des orientations utiles.

La séance est levée à 17 h 50.